

16 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le sort des archives dites 'africaines'" (n° 14555)

16.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le président, évidemment, cette question, que j'ai déposée plus tard avec des informations nouvelles est liée à celle que je viens de poser concernant l'enquête en cours aux Nations unies sur la mort de Dag Hammarskjöld.

Monsieur le ministre, en vertu d'un protocole d'accord signé le 11 décembre 2014 entre les archives de l'État et le SPF Affaires étrangères, plus de 10 kilomètres d'archives dites "africaines", concernant une période s'étalant de 1885, soit le début de l'État indépendant du Congo à 1962, soit la fin de l'État colonial belge, seront progressivement transférées jusqu'en 2018 de vos services vers les archives de l'État.

Ce matériau indispensable pour les chercheurs comporte des documents provenant de l'ancien ministère des Colonies, du Gouverneur général du Congo et des dossiers d'ex-coloniaux. Selon le protocole en question, les archives diplomatiques et celles de la Coopération belge au développement seront transférées ultérieurement aux Archives générales du Royaume.

Pourriez-vous me préciser où en est ce transfert? Combien de kilomètres d'archives ont-ils à ce jour été transférés? Le Fonds des archives de la Sûreté coloniale, institution créée par le Gouverneur général du Congo en 1932 et dont les archives appartenaient vraisemblablement au lot de documents liés aux activités du Gouverneur-général, a-t-il été renseigné aux experts qui mènent l'enquête en cours aux Nations Unies sur la mort en 1961 du Secrétaire général de l'ONU, dans l'hypothèse, bien sûr où ce Fonds d'archives se trouvait encore au SPF Affaires étrangères au moment de la visite des experts de l'ONU, puisque ce fonds n'est visiblement pas aux Archives générales du Royaume? Pourriez-vous me préciser où se trouvent actuellement conservées les archives de la Sûreté coloniale? Si ces archives de la Sûreté coloniale sont encore dans les locaux du SPF Affaires étrangères, ces documents sont-ils accessibles aux chercheurs et experts internationaux, moyennant bien entendu le respect de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité?

16.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, cher collègue, pour ce qui concerne le transfert des archives africaines du SPF Affaires étrangères vers les Archives générales du Royaume (AGR), le processus est bien en cours. En fait, les quelque 1.6 kilomètres linéaires

d'archives africaines conservées à Egmont II auront été versées intégralement dont 26 000 dossiers individuels du service du personnel d'Afrique. Ces dossiers sont maintenant consultables aux Archives générales du Royaume, comme cela était le cas auparavant aux Affaires étrangères.

À présent, les équipes conjointes des Affaires étrangères et des AGR sont occupées au conditionnement des quelques 9 kilomètres du bâtiment Egmont I. Des versements échelonnés au fur et à mesure de la progression des travaux sont prévus tous les six mois. Le processus est donc en cours.

L'archiviste des Affaires étrangères, en concertation avec l'archiviste générale du Royaume, a collaboré, dès avril 2013, aux recherches menées notamment par Mme Suzanne Williams, experte auprès des Nations unies pour l'enquête sur la mort du secrétaire générale des Nations unies Dag Hammarskjöld.

Au cours de l'année 2015, l'archiviste des Affaires étrangères a collaboré avec le service Nations unies du SPF Affaires étrangères pour la réponse apportée par la Belgique aux enquêteurs de la commission Hammarskjöld.

Le Fonds des archives de la Sûreté coloniale, comme les autres fonds susceptibles de contenir des documents relatifs au décès de l'ancien secrétaire général, a été évoqué en toute transparence, lors de ces deux épisodes, mais en signalant que, pour être consulté, ce fonds devait faire l'objet d'une demande de déclassification auprès de la Sûreté de l'État et que la Sûreté congolaise a vu cesser ses activités avec l'indépendance du Congo, en juin 1960, plus d'un an avant le décès de l'ancien secrétaire général. Le transfert résulte d'un accord impliquant les Affaires étrangères et la Sûreté de l'État.

Les archives de la Sûreté coloniale ne se trouvent donc plus dans les locaux du SPF Affaires étrangères. Quand elles y étaient encore présentes, elles étaient accessibles aux chercheurs moyennant la déclassification des documents demandés par la Sûreté de l'État. La dernière consultation aux Affaires étrangères de documents issus de ce fonds émanait d'un membre de la commission parlementaire relative à l'assassinat de Julien Lahaut. Pour le reste, nous n'avons pas eu d'autres demandes.

16.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. C'est une enquête historique vraiment intéressante, parce qu'on se rend compte qu'il y a un fonds d'archives, le Fonds d'archives de la Sûreté coloniale, qui était rendu difficilement accessible, en vertu de la loi de décembre 1998 sur la classification, lorsqu'il était aux Affaires étrangères. Aujourd'hui, ce fonds d'archives n'est pas passé aux Archives générales du Royaume mais est retourné à la Sûreté de l'État, pour le rendre *de facto* encore plus inaccessible.

Nous allons discuter de ces dispositions spécifiques réservées aux archives des services de renseignement et de sécurité prochainement en commission de la Justice via un projet de loi introduit par le ministre de la Justice. Il n'empêche que sur le thème général de "faire avec son passé", "assumer son passé", "pouvoir enquêter sur ce qui s'est fait il y a plus de cinquante-cinq ans", il est nécessaire que toutes nos administrations, la vôtre, les Archives générales du Royaume, mais aussi le ministère de la Justice, pour la Sûreté de l'État, puissent permettre à ce que des experts indépendants de l'ONU ou des chercheurs belges puissent avoir accès à des documents qui concernent des personnes qui sont aujourd'hui décédées. On ne pourra pas assumer notre passé colonial tant qu'on n'aura pas pu faire toute la lumière sur ce qu'il s'est passé il y a cinquante-cinq ans.

Je constate avec vous aujourd'hui qu'on ignore où se trouve ce Fonds d'archives de la Sûreté coloniale! Dans tous les cas, il n'a pas été rendu accessible aux personnes qui cherchent des réponses à ce qui s'est passé il y a cinquante-cinq ans.